

Les

10 INCONTOURNABLES

du Stagiaire PE

1. *Gestion des absences*
2. *Aides et indemnités*
3. *Indemnité de formation*
4. *Le reclassement*
5. *Tuteurs et Visites*



6. *La page personnelle : ASTUCE[ESPé]*
7. *Difficultés du stagiaire*
8. *Ma certification*
9. *Ma future affectation*
10. *Un doute ?
Le SE-Unsa est là !*

Responsable Début de carrière au SE-Unsa
jean.michel.seunsa74@gmail.com

catherine.seunsa74@gmail.com

06 17 61 72 71

<http://sections.se-unsa.org/74/>

Rubrique [Entrée métier 1D](#)

Bienvenue dans le métier !

Le SE-Unsa vous souhaite la bienvenue dans le métier pour cette première rentrée en tant que fonctionnaire de l'Éducation Nationale.

L'ESPE, École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, accueille une multiplicité d'étudiants et de stagiaires.

Que ce soit par ses interventions au niveau national ou local, le SE-Unsa a pris toute sa part de responsabilité dans la recherche constante d'amélioration des conditions de formation initiale des enseignants (problématiques d'inscriptions universitaires, de calendriers, d'emplois du temps, de parcours adaptés, de relations aux tuteurs, ...). Tout un travail impliqué et rigoureux qui porte ses fruits et que le SE-Unsa continuera bien sûr de mener pour 2020/2021.

Ceux d'entre vous qui pensaient avoir fait le plus dur en réussissant le concours se rendront vite compte que ces 10 mois de stage vont leur demander beaucoup d'efforts et d'endurance pour obtenir la titularisation au mois de juillet. Pris dans vos obligations professionnelles, vous n'aurez pas forcément le recul ni le temps nécessaire pour réfléchir au meilleur choix pour vous. Conscient de vos inquiétudes et de vos interrogations, le SE-Unsa sera présent à vos côtés pour faciliter vos premiers pas dans le métier.

Nous nous tiendrons à votre disposition tout au long de cette année pour répondre à vos questions et vous apporter aide et soutien.

Parce qu'au SE-Unsa, nous croyons que rien ne remplace la présence humaine, **vous nous verrez régulièrement lors de vos journées de formation à l'ESPE** ou dans vos établissements. N'hésitez pas à venir nous rencontrer. Il ne nous reste qu'à vous souhaiter une bonne rentrée !

Qui sommes-nous ?

Le SE-Unsa est l'un des plus importants syndicats enseignants de France, il a des représentants dans tout le pays et dans les territoires d'outremer.

Le SE-Unsa est le seul syndicat à proposer un projet de la maternelle au lycée.

- C'est un Syndicat **Autonome** : nous affirmons notre totale indépendance à l'égard des pouvoirs politiques, économiques et religieux.
- C'est un Syndicat **Réformiste** : nous sommes favorables aux réformes mais celles-ci doivent être réalisées après des négociations.
- C'est un Syndicat de **Négociation** : nous refusons de nous enfermer dans la protestation. Le SE-Unsa se veut force de propositions et d'efficacité.



1. GESTION DES ABSENCES



Ce sont les IEN qui gèrent votre temps de service.

Comment gérer une absence ?

En amont: faire une demande d'autorisation à ton IEN par le formulaire adéquat.
Suite à l'absence: transmettre un arrêt de travail à ton IEN dans les 48h suivant l'arrêt.

Conséquences d'une absence non justifiée ou mal justifiée:

- 1/30ème de ton salaire mensuel retiré
- une journée d'ancienneté retirée, **donc un barème affaibli au mouvement !**
- un trimestre non entamé en fin de carrière, donc à rattraper

Quelques conseils :

- ne te rends à aucune réunion ou formation sur les horaires ESPE sans autorisation
- pense à émarger à **TOUS les cours !!**
- un certificat médical n'a aucune valeur en matière de justificatif, il faut un arrêt de travail



**En cas de problème, n'hésite pas à faire appel à nous.
Plus d'infos.**

2. AIDES ET INDEMNITES

Abonnement de transport : prise en charge de 50% de ton abonnement de transports en commun par l'administration dans la limite d'environ 86.16€ par mois. [Formulaire à disposition.](#)



AIP: aide à l'installation des personnels. www.aip-fonctionpublique.fr

Chèque CESU: participation de l'Etat pour la garde de vos enfants. www.cesu-fonctionpublique.fr

Chèques vacances : c'est une épargne mensuelle complétée par une bonification de l'Etat. Ils servent à payer les transports, l'hébergement, les loisirs, la restauration...

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

ISAE : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves. Correspond à 100€ brut/ mois; elle est versée au prorata du temps de service devant élèves(50€/ mois en tant que stagiaire).

3. INDEMNITE DE FORMATION

IFF: indemnité liée à la formation à l'ESPE.

- **Automatique**
- **100€ brut/ mois**
- **Conditions d'obtention :** La commune de l'ESPE doit être distincte de la commune d'affectation ET de la commune de résidence personnelle.

*Possibilité de renoncer à l'IFF pour une autre indemnité appelée « **indemnité de stage** ». Cette indemnité parallèle est valable si les déplacements sont consécutifs avec une obligation de prendre son véhicule.*

Attention ! L'administration prend comme point de départ la résidence administrative ou personnelle en fonction de ce qui est le plus avantageux pour elle.

NOUS POUVONS CALCULER POUR VOUS LAQUELLE EST LA PLUS AVANTAGEUSE !

Contactez nous : jean.michel.seunsa74@gmail.com



Contacte-nous pour plus d'infos



4. LE RECLASSEMENT

L'Administration peut prendre en compte des services effectués, à temps complet ou partiel, **avant ta stagiairisation** si ceux-ci ont été effectués dans certaines conditions. Quelques exemples :

- l'Éducation Nationale
- la Fonction Publique
- assistant de français à l'étranger
- l'ENS
- le service national
- être recruté par le biais du 3ème concours...

L'administration te remet un **dossier** à compléter et à lui remettre, **même si tu n'as rien à déclarer**. Le reclassement peut être pris en compte **dans un délai de 24 mois** à compter de l'année de stage.

N'attendez pas, vous aurez d'autres choses à faire plus tard. Faites-le dès septembre. Venez nous voir à l'ESPE.

NOUS POUVONS CALCULER VOTRE RECLASSEMENT ET SAVOIR SI CELA EST PLUS AVANTAGEUX QUE LA PRIME D'ENTREE DANS LE METIER ! Contactez nous : jean.michel.seunsa74@gmail.com

5. TUTEURS et VISITES



Valable pour le Master 2 et le DU

Tuteur PEMF

4 visites au moins, dont une de prise de contact avant les congés de la Toussaint.

Tuteur ESPE

1 visite soit au 1er ou 2nd semestre



6. La page personnelle : ASTUCE[ESPé]

Chaque professeur stagiaire a une **page qui lui est propre** : ASTUCE[ESPé] : suivi du tutorat des enseignants du 1er degré.

Elle est accessible sous le [Portail Interactif Agents](#) : [PIA](#) / rubrique [ARENA Extra-net](#) / puis [Gestion des personnels](#) / Applications locales de gestion des personnels.

Elle est accessible :

Au stagiaire

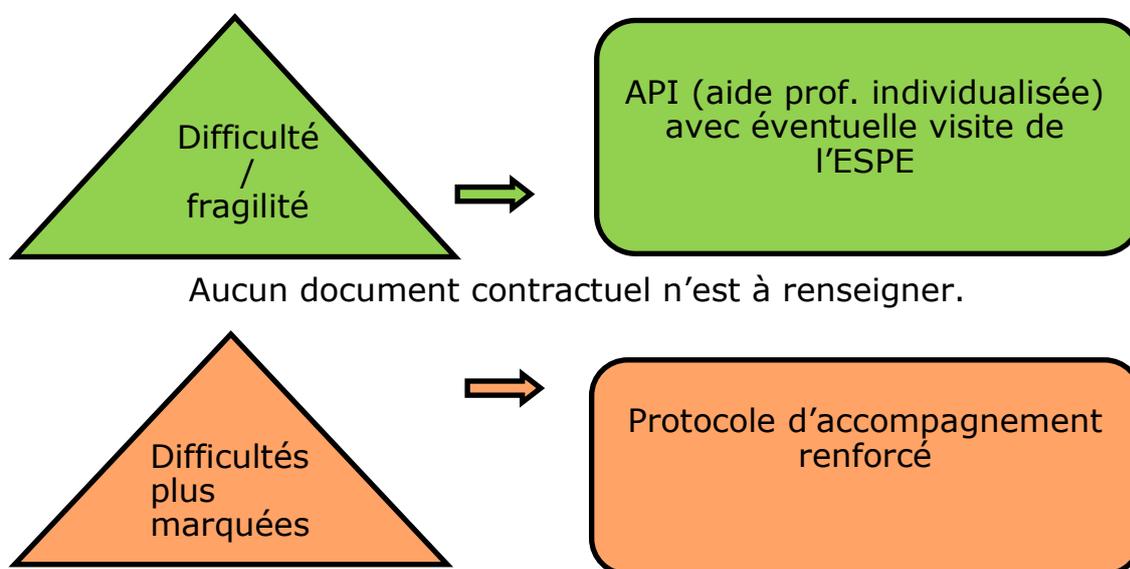
Au PEMF tuteur

Au référent ESPE

Au tuteur ESPE

7. DIFFICULTES en classe ou à l'ESPE

En cas de difficultés d'un stagiaire en classe ou en formation, ESPE et Education Nationale vont coordonner leurs actions pour remédier aux soucis rencontrés.



Plan coordonné d'actions pour répondre aux difficultés du stagiaire formalisé dans un document avec objectifs, modalités, échéances et bilan. Document mis en place par **l'ESPE et la circonscription** ; à signer.



Si tu es concerné, n'hésite pas à nous consulter. Nous sommes enseignants et professionnels du métier.

Ce dispositif de suivi a été construit autour de la **grille d'évaluation des professeurs stagiaires** du Bulletin Officiel N°13 du 26 mars 2015.

- Un premier bilan à lieu aux alentours du mois de novembre, après 2 visites PEMF.
- Un second bilan à lieu après la visite du tuteur ESPE
- Le dernier bilan à lieu aux alentours de mars après toutes les visites.

En novembre et en mars, les stagiaires effectuent son auto-évaluation avant que les autres bilans soient publiés. L'IEN donne ensuite son avis, qui doit être visé par le stagiaire.

Ce dispositif contient donc les évaluations de vos tuteurs : validation des compétences et observations.

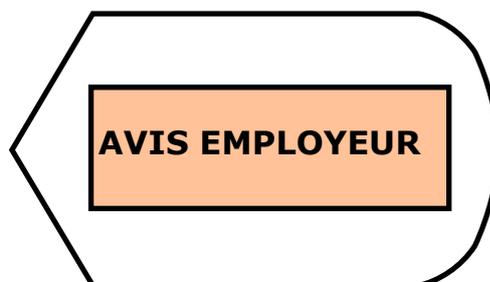
8. MA CERTIFICATION



En fin d'année scolaire, un **JURY DE CERTIFICATION** se tiendra pour traiter le cas de chaque stagiaire en fonction de 2 critères :



AVIS ESPE



AVIS EMPLOYEUR

Avis du directeur de l'**ESPE**
sur la base de la validation
du Master ou du DU

Avis de l'IEN suite à
la visite de certifica-
tion

Deux cas de figure à l'issue de cette réunion de jury :

- la certification: les 2 avis sont favorables
- Un entretien avec le jury si les avis divergent ou sont nuancés



**Conseil du SE-Unsa : ne pas paniquer si tu es
convoqué à l'entretien.
Contacte-nous pour t'aider à le préparer.**

À l'issue de l'entretien, plusieurs cas de figure se dégagent :

- la **certification**
- le **renouvellement** de stage (ou prorogation)
- la **prolongation du** stage (si plus de 36 jours d'absences sur l'année)
- le **licenciement** (bien souvent pour insuffisance professionnelle ou faute grave)

9. MA FUTURE AFFECTATION



En mars sortira la circulaire pour le mouvement intra-départemental (celui de la Haute Savoie). Il faudra ensuite faire tes vœux

En 2020 le mouvement fonctionnait ainsi :

1ère fenêtre : saisie de 50 vœux larges maximum (1 minimum)

Un vœu large = une zone infra-départementales + 1 MUG.

Il existe 11 zones infra-départementale et 5 MUGS (mug 1 = ASH ; mug 2 = remplaçants ; mug 3 = direction 2 à 7 classes ; mug 4 = direction 8 à 9 classes ; mug 5 = enseignants / TR).

2ème fenêtre : 40 vœux précis (1 minimum).

Il s'agit de vœux précis école, RPI, regroupement de communes, circonscription. Il est difficile d'obtenir un poste sur cette fenêtre pour les petits barèmes.

Le barème :

Demandez notre calculateur de barème sous format excel ou open office et faites vérifier votre barème par vos militants SE-Unsa pour être sûr de n'avoir oublié aucun point.



Le SE-Unsa sera présent à l'ESPE dès Septembre.

En janvier nous serons là pour t'aider à comprendre et faire ton mouvement.

Des outils seront à la disposition [des adhérents](#) pour faciliter la saisie de leurs vœux, ainsi que des **rdv personnalisés !**



10. UN DOUTE ? LE SE-UNSA EST LÀ

enseignants de l'Unsa - 74



Une équipe d'enseignants et de spécialistes à ton service.

N'hésite pas à nous contacter.

SE-Unsa 74

Bourse du travail

7 rue du Mole

74 100 ANNEMASSE

<http://sections.se-unsa.org/74>

Général : 74@se-unsa.org **06 16 90 33 54**

Début de carrière : jean.michel.seunsa74@gmail.com

0 617 617 271



Mon mémo Stagiaire



A series of horizontal lines for writing, with a large, faint grey 'S' shape in the background. An orange circle and a short orange horizontal line are positioned in the middle of the page, corresponding to the logo above.

se-unsa.org



- A**dhérez maintenant pour l'année 2020-2021 (au tarif de 2019-2020) et profitez dès à présent :
- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mutation, avancement, RDV de carrière) ;
 - ▶ de notre appui, aide, soutien via nos militants de proximité ;
 - ▶ de notre communication électronique ;
 - ▶ de nos publications à votre domicile ;
 - ▶ de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes...) ;
 - ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Votre premier prélèvement bancaire n'interviendra qu'en octobre 2020 !

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire sur se-unsa.org

Nom d'usage : _____
 Prénom : _____
 Nom de naissance : _____
 Née le : _____
 Adresse personnelle : _____
 Téléphone : _____
 Portable : _____
 Adresse mél personnelle : _____
 Département de rattachement : _____
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : _____

JE SUIS

- actuellement EAP ▶ je paye **41 €**
- actuellement étudiant, en 2020-2021, je serai STAGIAIRE ▶ je paye **60 €** (au lieu de 89 €)
- actuellement stagiaire, en 2020-2021, je serai TITULAIRE pour la première année ▶ je paye **120 €** (au lieu de 165 € minimum)
- PE Certifiée CPE PLP Peps Agrégée PsyEN (option _____)

Ma discipline 2^d degré : _____

Montant de la cotisation : _____

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa
 en 10 prélèvements et je retourne le mandat Sepa qui figure au dos.

Date : _____ Signature : _____

Les informations recueillies sont détenues au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à dbo@se-unsa.org

À retourner à :



Instructions pour le prélèvement fractionné

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un Rib ou un Rice.

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : récurrent

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un Rib ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

.....

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

Signature (*) :

À (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. - Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.